



## **Compte -rendu Réunion du Conseil Municipal** **Mercredi 11 avril 2018 à 20 h 15**

### **Présents :**

Michel DARNAUD, Maire, Jean-Pierre VIVIER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, Adjoints, Colette BUTTARD, Huguette JOLIVET, Pascal MARCHANDIAU, Sylvain MAURIN, Catherine NALPOWIK, Frédéric SOUBEYRAND.

### **Absents excusés :**

Jean-Paul LEGER qui a donné pouvoir à Jean-Pierre VIVIER.  
Lydia PROTIN qui a donné pouvoir à Catherine SOUBEYRAND.  
Philippe TERRY qui a donné pouvoir à David BONNET.  
René VERGNES qui a donné pouvoir à Michel DARNAUD.

Le quorum étant atteint, la réunion débute à 20h20, après avoir nommé Mme Catherine NALPOWIK, secrétaire de séance.

### **ORDRE du JOUR :**

#### **Vote des taux d'imposition de 2018 des taxes directes locales :**

Mr Laurent DESPORTES, Trésorier en charge du territoire, a répondu favorablement à l'invitation faite par Mr le Maire.

En préambule, le Trésorier informe l'assistance de la situation financière de la Commune, qui bien que ne se trouvant pas dans une situation délicate, dispose d'une Capacité d'Autofinancement (CAF) limitée. Afin de pouvoir augmenter la CAF, et devant l'impossibilité de réduire d'une manière conséquente les frais de fonctionnement, la seule piste envisageable demeure l'augmentation des ressources fiscales. Après cet exposé, une longue discussion s'installe au sein du Conseil Municipal, qui conscient du problème, décide, à l'unanimité, d'augmenter le taux des 3 taxes (taxe d'habitation, taxe foncière des propriétés bâties et taxe foncière des propriétés non bâties). Un premier vote sur le principe d'une augmentation de 1% des 3 taux n'obtient pas la majorité (6 Pour et 8 Contre). Un autre vote à main levée proposant une augmentation de 2% du taux de chacune des 3 taxes, donne le résultat suivant : 8 Pour, 6 Contre.

En conséquence, les différents taux applicables en 2018 se résument ainsi :

- Taxe d'Habitation passe de 9,11% à 9,29%
- Taxe Foncière des Propriétés Bâties passe de 14,25% à 14,53%
- Taxe Foncière des Propriétés non Bâties passe de 94,15% à 96,01% (taux plafonné).

#### **Vote des budgets primitifs 2018 – Services général et Assainissement :**

Présentation du budget général et du budget assainissement par Monsieur le Trésorier.

##### ***Budget primitif 2018 – Service général :***

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2018 – Service Général qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement : 548 330.00 €

Section d'investissement : 260 631.00 €

**Subventions 2018** : 6 450 € sont affectés à l'article 6574 « Subventions aux associations ». Le Conseil Municipal approuve la liste des subventions proposée.

***Budget primitif 2018 – Service Assainissement :***

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2018 – Service Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

Section d'exploitation : 70 565.00 €  
Section d'investissement : 96 583.00 €

**Demandes de fonds de concours d'investissement à ARCHE Agglo – Acquisition de matériel (panneaux de signalisation et copieur pour l'école) :**

Dans le cadre de la mise en place du plan d'adressage, demandé par La Poste et les différents services administratifs (SDIS...), certaines voies communales situées sur le « Plateau » ou près du Camping Iserand se voient doter de panneaux indicateurs « d'identification ». La dépense engagée se monte à 2 111,75 € HT. D'autre part, le photocopieur de l'école, acquis par la Commune en 2008, demande à être changé. 2 devis ont été présentés par les Ets Neveu d'Annonay. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour un photocopieur d'occasion rénové et garanti 3 ans, pour une dépense de 1 300 € HT. Un Fonds de Concours global, pour ces 2 opérations, d'un montant de 1 671,00 € est demandé à ARCHE Agglo. Une délibération est prise à l'unanimité.

**Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :**

Comme annoncé lors du dernier Conseil Municipal du 20 mars, la Commune se doit de rendre compatible son PLU (Plan Local d'Urbanisme) avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) et le PLH (Plan Local de l'Habitat) géré par ARCHE Agglo. En conséquence, le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, pour lancer la procédure de révision du PLU, sur l'ensemble du territoire communal. Cette révision du PLU fera l'objet d'une concertation prévue aux articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

**Compétence de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – Mission d'assistance du Syndicat SERENA :**

Par délibération du 21 décembre 2017, le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour confier la mission globale d'assistance du service incendie au syndicat des Eaux Cance-Doux, mission assurée auparavant par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Ce jour, le Conseil Municipal se doit d'approuver une convention liant la Commune au Syndicat SERENA (Syndicat d'Exploitation des Réseaux d'Eau potable du Nord de l'Ardèche). Cette prestation comprend notamment le pesage des points d'eau d'incendie alimentés par le réseau d'alimentation en eau potable syndical ainsi que les échanges d'informations avec le SDIS. Durant la période : 2018 et 2019, pour l'essentiel de sa prestation, le Serena ne répercute pas d'incidence financière sur les communes adhérentes. Une réflexion sera conduite en direction d'une prise de compétence complète. Le Conseil Municipal, dans son intégralité, autorise le Maire à signer cette convention qui prendra effet à la date de sa signature et expirera au 31 décembre 2019.

**ARCHE Agglo - Service de soutien technique aux communes :**

Comme en 2017, la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo se propose d'apporter une assistance technique aux communes, par le biais de conseils délivrés par un technicien en voirie et prêts de matériels ou véhicules. Les tarifs des différentes prestations sont fournis avec le projet de convention. Il est précisé que la signature de cette convention n'engage en rien la Commune financièrement, les prestations étant facturées ponctuellement. L'assemblée autorise le Maire à signer ladite convention, pour l'année 2018.

**Personnel communal : Avancement de grade 2018 :**

Un agent communal affecté au secrétariat, au grade actuel d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe, remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe. En conséquence, le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet (20/35 h), à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

## **Informations diverses :**

### **Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement (SDEA) – Demandes d'adhésion – Délibération du Comité Syndical du 02 mars 2018 :**

Le Comité Syndical du SDEA a approuvé, en séance du 2 mars 2018, l'adhésion de 10 nouvelles collectivités. Cette information est portée à la connaissance du Conseil Municipal. Précision est donnée que la liste des collectivités nouvellement adhérentes est consultable en Mairie.

### **Informations sur la politique transport et mobilité ARCHE Agglo :**

La Communauté d'Agglomération a en charge l'organisation en matière de transport et de mobilités (modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle). Pour cela, ARCHE Agglo proposera de mettre en place le Versement Transport calculé au taux de 0,25% sur la masse salariale, pour 2018. Précision étant donnée que cette mesure concerne les employeurs du territoire comptant au moins 11 salariés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h45.

VION, le 19 avril 2018.

Le Maire,

Michel DARNAUD

